



92701 COLOMBES CEDEX

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 FÉVRIER 2026

N°2

Conseillers en exercice : 53
Présents : 42
Représentés : 9
Absents : 2

Ayant voté pour : 51
Ayant voté contre : 0
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 0

**OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN
MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES
HOMMES**

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1612-24 ;

Vu le rapport en matière de situation d'égalité femmes - hommes 2025, annexé à la présente délibération,

Considérant que ce rapport comporte un volet interne relatif à la politique de ressources humaines de la collectivité employeuse en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et un volet territorial qui concerne les politiques menées en faveur de l'égalité sur son territoire,

Considérant que le rapport doit être présenté devant l'organe délibérant, sans nécessité de débat ni de vote,

Sur l'avis de la Commission Unique,
Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article unique : Prend acte de la présentation du rapport 2025 en matière de situation d'égalité femmes-hommes.

Certifié exécutoire compte tenu de Fait à Colombes
l'affichage le 26 février 2026 à l'Hôtel de
Ville et de la réception en préfecture le 25
février 2026

Identifiant de l'acte :

092-219200250-20260219-19536-DE-1-1



Le Maire,

Signé électroniquement.
CHAIMOVITCH Patrick

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.